

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **27 mars 2023 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint est également présent.

23-03-141

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

23-03-142

Adjudication du contrat de réfection des rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière AO21-HV-03

ATTENDU l'appel d'offre public no AO21-HV-03 pour la réfection des rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière publié le 15 février 2023;

ATTENDU l'ouverture des offres le 14 mars 2023 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de réfection des rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière au plus bas soumissionnaire conforme, Construction de l'amiante Inc., au coût global taxes incluses de 3 747 709,85 \$;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2022-419 décrétant un emprunt et une dépense de 4 539 700\$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Henri, Saint-Jacques Ouest et Lacoursière* et le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

ADOPTÉE

23-03-143

Demande de prolongation d'un permis spécial – Restaurant La P'tite Vache

ATTENDU la résolution 19-04-129;

ATTENDU la demande d'extension de la durée du permis par les exploitants du restaurant;

ATTENDU l'équité fiscale foncière entre l'exploitant du camion et les autres exploitants de restaurant conventionnels;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QU'UN permis spécial annuel soit délivré pour le Restaurant P'tite Vache;

QUE ce permis soit valable du premier janvier au 31 décembre de l'année 2023;

QUE la somme de 2 100 \$ soit exigible au plus tard le premier juin 2023.

ADOPTÉE

23-03-144

Dépôt de matière sèches 2023-2024

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer une entente avec Enfouibec pour l'utilisation de son dépôt de matières sèches sis au 100 Boulevard Carignan Ouest, par les résidents de Princeville pour la période 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 aux modalités suivantes :

- Service offert aux personnes physiques résidentes de Princeville;
- Un tarif de 8,70 \$ avant taxes par visite facturé à l'utilisateur par Enfouibec;
- Tarif total de 35,75 \$ avant taxes pour l'équivalent d'une remorque de 4 pieds par 8 pieds, le tout facturé de la manière suivante :
 - 8,70 \$ avant taxes au résident de Princeville utilisateur;
 - 27,05 \$ avant taxes à la Ville;
 - 35,75 \$ avant taxes à la Ville lorsque l'utilisateur est O.R.A.S.S.E.;
- Service disponible tout au long de l'année;

LE TOUT comprenant la livraison et la location des conteneurs et pour un montant approximatif de 16 500 \$, net de taxes (15 716 \$ avant taxes).

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières de l'année en cours pour l'année 2023 et pour l'année 2024 que les crédits nécessaires soient pourvus au budget de l'exercice 2024.

ADOPTÉE

23-03-145

Octroi de contrat de service professionnel – Exp

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Les Services EXP inc. pour la mise à jour du plan d'intervention 2023 d'une valeur de 12 700\$, plus les taxes applicables et les frais de déboursés s'il y a lieu;

QUE cette dépense soit financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

23-03-146

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 05.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire